



# PRÉFET DU DOUBS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Prévention des Risques  
Département Risques Accidentels  
Pôle Fonctionnel Risques Accidentels

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne-Franche-Comté

Besançon, le

10 OCT. 2022

Affaire suivie par : Natacha Wnuk  
Tél : 06 58 19 06 84  
Courriel : [natacha.wnuk@developpement-durable.gouv.fr](mailto:natacha.wnuk@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Société 45-8 AVANT-MONTS  
Permis Exclusif de Recherches Avant-Monts Franc-Comtois

PJ Extrait de l'arrêté ministériel du 5 août 2022

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Par demande en date du 10 avril 2021, Monsieur Nicolas PELISSIER et Monsieur Benoît HAUVILLE, agissant en tant que Président et Directeur Général de la société 45-8 AVANT-MONTS, dont le siège social est situé au 30 rue Bossuet à Metz, ont sollicité auprès du ministre en charge des mines l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hélium, de gaz carbonique et de substances connexes, dit PER « Avant-Monts franc-comtois », sur le territoire de votre commune.

**Par arrêté ministériel du 5 août 2022, la ministre de la transition énergétique et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ont accordé ce permis exclusif de recherches.**

Il vous appartient de procéder à l'affichage en mairie de l'extrait joint pendant une durée minimale d'un mois. A l'issue de ce délai, vous m'adresserez le certificat joint attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Vous voudrez bien également publier cet extrait sur le site internet de votre commune.

Enfin, en application de l'article R 151-53 du code de l'urbanisme, vous devrez faire figurer le périmètre du permis exclusif de recherches en annexe des plans d'occupation des sols et des plans locaux d'urbanisme, si vos communes en sont dotées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Philippe PORTAL

**Destinataires :**

**Mesdames et Messieurs les maires des communes de :**

Audeux, Avanne-Aveney, Berthelange, Besançon, Beure, Bonnay, Braillans, Burgille, Busy, Chalezeule, Champagney, Champvans-les-Moulins, Châtilion-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Dannemarie-sur-Crète, Devecey, Ecole-Valentin, Etrabonne, Ferrières-les-Bois, Fontain, Franey, Franois, Geneuille, Grandfontaine, Jallerange, Lantenne-Vertière, Larnod, Lavernay, Le Moucherot, Les Auxons, Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Mérey-Vieilley, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Noironte, Pelousey, Pirey, Placey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Raicenay, Recologne, Ruffey-le-Château, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essarts, Vieilley et Villers-Buzon

copie : DREAL